



Séparation et vente de maison

Par **nancy59860**, le **18/08/2013** à **21:04**

bonjour, je suis en couple depuis 5 ans et nous avons acheté il y a 1 ans 70% pour Monsieur et 30 pour moi. rnj'aimerais partir mais me menace de ne pas vouloir vendre il dit que je suis coincé car il a une plus grosse part. rncomment faire si il refuse de vendre car je ne peut pas payer le crédit et un loyer à part. ?rncomment cela se passe si j'arrête d'alimenter le compte commun où est prélever le crédit?rnmerci beaucoup cordialement

Par **amajuris**, le **19/08/2013** à **00:23**

bsr,rnen union libre, la séparation est libre.rnen cas de litige seul un juge pourra le trancher car le bien est en indivision, le fait que votre concubin est une plus grosse part ne lui procure aucun avantage particulier sauf procédure devant un tribunal s'il voulait vendre et pas vous (règle des 2/3).rnsi votre concubine refuse de vendre, il peut racheter votre part.rns'il refuse le rachat menacez le de ne plus payer, comme il y a certainement solidarité dans le prêt, la banque demandera à votre ami de payer si sa solvabilité est supérieure à la vôtre.rncdt